

Groupe de travail n°1 « Rivière Laïta »



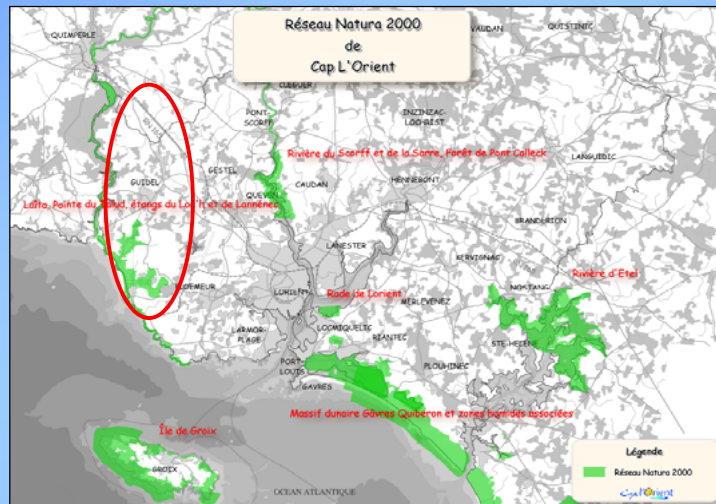
05 décembre 2007

Ordre du jour :

- Procédure Natura 2000 et historique sur la « Rivière Laïta »
- Les milieux naturels et les espèces protégées par la directive européenne
- Les activités humaines
- Définition des enjeux de conservation
- Propositions de mesures pour préserver les espèces et les milieux naturels d'intérêt européen



Procédure Natura 2000



Contexte international

- Constat de l'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial
- Convention de Rio en 1992 sur la diversité biologique → Objectif 2010 : enrayer l'érosion de la biodiversité
- Pourquoi préserver la biodiversité ?





Natura 2000

C'est quoi ?

Un objectif = préserver la diversité biologique (faune, flore et milieux naturels) sur le territoire de l'Union Européenne

Comment ?

Par le maintien ou la restauration, dans un état de conservation favorable, des **habitats** et des **espèces** les plus menacés



Qu'est ce qu'un habitat ?

Espace comportant un support physique (eau, sol) caractérisé par les plantes et les animaux qui y vivent

Les **habitats d'intérêt communautaire** sont en danger, réduits ou remarquables et listés dans les annexes des directives européennes

Et sur la Rivière Laïta ?

Les prés-salés, les landes, les rivières, l'estuaire, les dunes, les mégaphorbiaies...

sont des habitats d'intérêt communautaire qui peuvent parfois dépendre des activités humaines



Et les espèces d'intérêt communautaire ?

Ce sont des espèces menacées et/ou remarquables

Lesquelles sur et proche de la Laïta ?

Pas de plantes mais des animaux...

Mammifères : loutres d'Europe, chauves-souris,

Poissons : saumons, lamproies

Invertébré : lucanes cerf-volant

Oiseaux : martins-pêcheur, râles d'eau ...



Cadre réglementaire

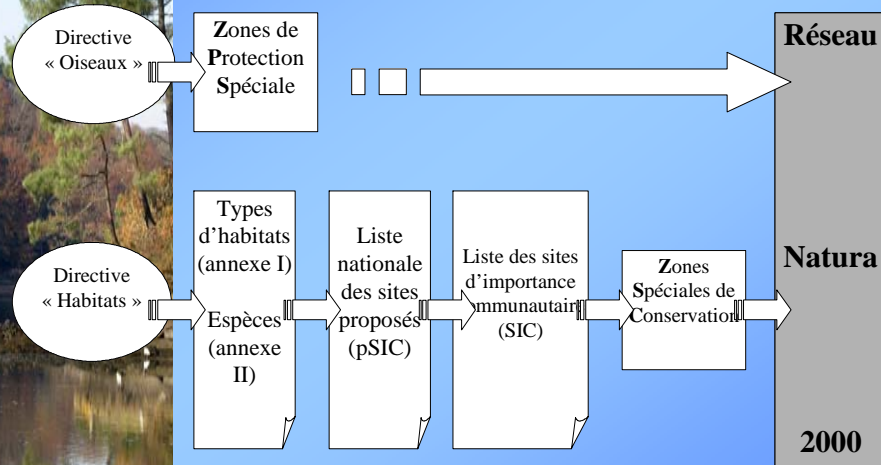
Deux textes européens visant une obligation de résultat :

- La directive « Oiseaux » de 1979 (79-409)
- La directive « Habitats » de 1992 (92-43)

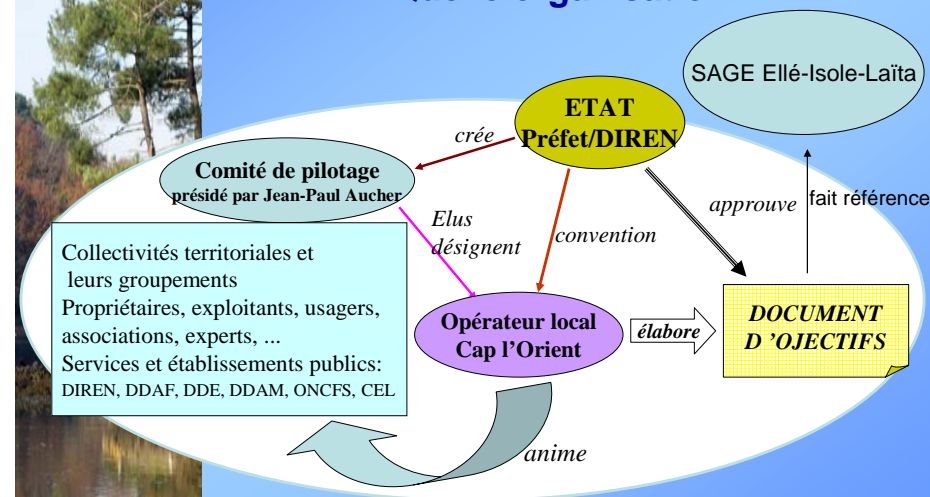
Transposés en droit français dans le code de l'environnement

La dernière circulaire n°2007-3 date du 21 novembre 2007

Cadre réglementaire



Quelle organisation ?



Le document d'objectifs Contenu ?

- Un état des lieux
 - « - Une analyse de l'état de conservation et des exigences écologiques des habitats naturels, des espèces de faune et de flore sauvages ayant justifié la délimitation du site Natura 2000 ;
 - « - La localisation cartographique ... ;
 - « - Les mesures de toute nature qui contribuent déjà à la préservation de ces habitats et espèces ;
 - « - Une analyse des activités humaines exercées sur le site au regard notamment de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.

Le document d'objectifs Contenu ?

- Un état des lieux
- Les objectifs de conservation et, s'il y a lieu, de restauration, des habitats naturels et des espèces qui justifie la désignation du site Natura 2000.
 - « Ces objectifs tiennent compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'exercent sur le site ainsi que des particularités locales.

Le document d'objectifs

Contenu ?

- Un état des lieux
 - Les objectifs de conservation
 - Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre les objectifs préalablement définis et les priorités dans leur mise en œuvre.
- Les priorités sont fixées en tenant compte notamment, par ordre d'importance décroissante :
- « - De l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national ;
 - « - Du caractère prioritaire des habitats et des espèces, tel que précisé dans l'arrêté mentionné à l'article R. 214-15 [R. 414-1] ;
 - « - De l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.

Le document d'objectifs

Contenu ?

- Un état des lieux
- Les objectifs de conservation
- Des propositions de mesures de toute nature
- Des mesures contractuelles proposées, sous la forme de cahiers des charges qui comprennent notamment :
 - L'objectif poursuivi et les habitats et espèces concernés ;
 - La nature, le montant et le mode de calcul de la contrepartie financière ;
 - Les mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
 - Les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation ;
 - Les points du cahier des charges qui peuvent faire l'objet d'un contrôle sur place.

Le document d'objectifs

Contenu ?

- Un état des lieux
- Les objectifs de conservation
- Des propositions de mesures de toute nature
- Des mesures contractuelles
- La charte Natura 2000

Art. R. 414-13. – La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements portant sur l'ensemble du site ou sur certaines parties et notamment certains habitats précisément localisés.

Le document d'objectifs

Contenu ?

- Un état des lieux
- Les objectifs de conservation
- Des propositions de mesures de toute nature
- Des mesures contractuelles
- La charte Natura 2000
- L'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs définis au 2

Le document d'objectifs

Contenu ?

- Un état des lieux
- Les objectifs de conservation
- Des propositions de mesures de toute nature
- Des mesures contractuelles
- La charte Natura 2000
- L'indication des dispositifs en particulier financiers
- Les méthodes de suivi des habitats et des espèces ainsi que les méthodes d'évaluation de leur état de conservation.

Historique partie « Rivière Laïta »

- Démarrage de la procédure Natura 2000 sur la partie littorale du site dès 1999
- Cartographie des habitats marins par le BE « TBM » en 2005
- Arrêté de désignation du comité de pilotage 23 janvier 2006 pour le site complet dont la Laïta
- Comité de pilotage d'installation le 16 février 2006
- Cartographie des habitats terrestres et des espèces envahissantes par le BE « Biotope » en 2007
- Lancement d'une étude sur la loutre d'Europe en novembre 2007
- Prise de contacts avec les représentants locaux
- Premier groupe de travail le 5 décembre 2007

Evaluation d'incidences

Les opérations concernées : programmes ou projets de travaux, ouvrages ou aménagements (PPTOA)

- Relevant des régimes d'autorisation ou approbation administratives
 - Avec étude ou notice d'incidences
 - Ou sur liste préfectorale
 - ➔ Pas de nouvelle procédure, s'insère dans les régimes existants (le plus souvent)
- Une partie spécifique sur les impacts sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation du site

Evaluation d'incidences

Le contenu de l'évaluation :

- Une description de l'opération avec carte
- Une analyse des effets
 - S'il résulte des effets dommageables*
 - ➔ Mesures de nature à supprimer ou réduire les effets et leurs coûts
 - S'il reste des effets dommageables*
 - ➔ Raisons de l'absence de solution alternative
 - ➔ Les mesures compensatoires

Groupes de travail

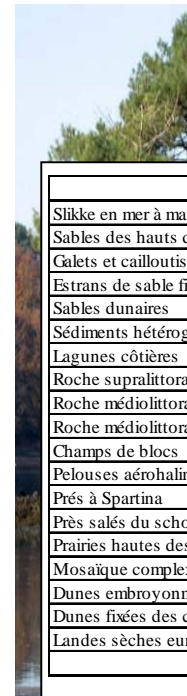
- ils regroupent toutes les personnes concernées par les problématiques discutées (élus, techniciens, scientifiques, associations, acteurs de terrain...)
- ils ont un rôle d'élaboration technique et /ou de validation technique et scientifique
- ils n'ont pas de pouvoir décisionnel
- ils soumettent des propositions à l'opérateur local et au comité de pilotage



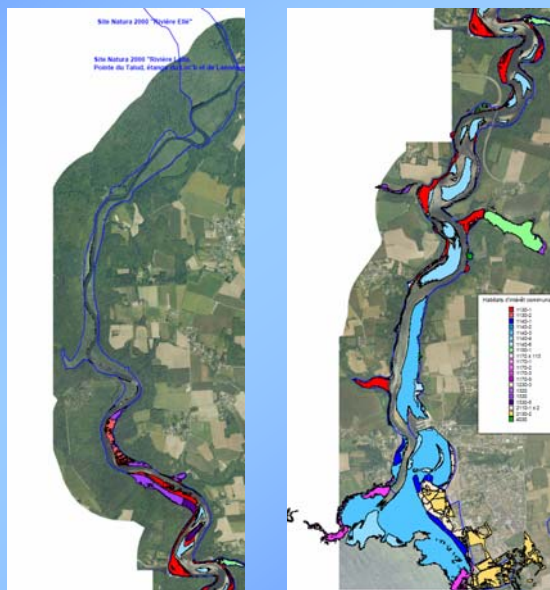
Les habitats marins

- Habitats cartographiés par TBM en 2005

THEMES	Eur 15	surface en ha	%
Slikke en mer à marée (Atlantique)	1130-1	19,00	2,483
Sables des hauts de plages à Talitres	1140-1	4,86	0,634
Calets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia	1140-2	0,09	0,012
Estrans de sable fin	1140-3	64,61	8,441
Sables dunaires	1140-4	27,36	3,575
Sédiments hétérogènes envasés	1140-6	2,48	0,324
Lagunes côtières	1150-1	7,43	0,970
Roche supralittorale	1170-1	0,65	0,085
Roche médiolittorale en mode abrité	1170-2	0,98	0,128
Roche médiolittorale en mode exposé	1170-3	6,24	0,815
Champs de blocs	1170-9	0,01	0,002
Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marmo-calcaires	1230-3	1,62	0,211
Près à Spartina	1320	0,05	0,006
Près salés du schorre moyen	1330-2	5,49	0,717
Prairies hautes des niveaux supérieures atteints par la marée	1330-5	2,54	0,332
Mosaïque complexe d'habitats	170&1130&1330	1,17	0,153
Dunes embryonnaires atlantiques & Dunes mobiles à Ammophila arenaria	2110-1 & 2120-1	5,14	0,671
Dunes fixes des côtes atlantiques	2130-2	14,12	1,845
Landes sèches européennes	4030	0,54	0,071
		164,38	21,475



Les habitats marins



Les habitats marins

- Etat de conservation : bon
- Habitats de nombreuses espèces de vers, mollusques, crustacés...
- Objectifs de gestion :
 - ➔ Maintenir l'ensemble des habitats en bon état de conservation
 - ➔ Maintenir une forte richesse spécifique
 - ➔ Bonne qualité de l'eau
 - ➔ Exclut toute exploitation non raisonnée des granulats
 - ➔ Vigilance pour la pêche à pied



Les habitats terrestres

• Habitats cartographiés par Biotope en 2007

Estuaire	1130-	52,00
Végétation annuelle des lisses de mer	1210-	< 1 Ha
Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord atlantiques	1230-1	
Pelouses aéohalines sur falaises cristallines et marmo calcaires	1230-3	< 1 Ha
Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310-	< 1 Ha
Prés salés du bas schorre	1330-1	
Prés salés du moyen schorre	1330-2	
Prés salés du haut schorre	1330-3	
Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	1330-5	5,00
Dunes mobiles embryonnaires	2110-	< 1 Ha
Landes atlantiques subsèches	4030-5	
Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8	1,40
Formation herbeuses à Nardus, riche en espèces, sur substrat silicieux des zones montagnardes	6230-	-
Mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes	6430-1	
Mégaphorbiaies oligohalines	6430-5	37,70
Végétation silicieuses avec végétation pionnière du Sédó-Scleranthion ou du Sedoabli-Veronicion dileni	8230-	

Les habitats terrestres

- Etat de conservation : bon à moyen
- Pression exercée sur les milieux :
 - Qualité de l'eau
 - Fréquentation
 - Absence de gestion, développement de végétation ligneuse
 - Espèces envahissantes



7 espèces d'intérêt communautaire

Les poissons

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) 1096
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) 1095
- Saumon Atlantique (*Salmo salar*) 1106

Les mammifères

- La loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 1355
- Les chiroptères : Grand Rhinolophe EUR25 1304, Barbastelle EUR25 1308 (hors directive : Murin de Daubenton, Sérotine commune, Pipistrelle, Noctule commune)

Les insectes

- Lucane cerf-volant EUR25 1083



Les poissons

Synthèse des données existantes :

manque de données sur les population sur la Laïta, données sur l'amont

Exigence des espèces, habitats naturels :

Bonne qualité de l'eau

Sensible aux pollutions qui s'accumulent dans les sédiments

Bonne qualité des milieux aquatiques

→ pour la fraie (substrat de gravier et de sable) qualité de la percolation

→ pour l'alimentation microorganismes

Continuum des cours d'eau

Etat de conservation : bon ?



La loutre d'Europe

Caractéristiques :

Milieu = mosaïque de prairies humides, mégaphorbiaies, magnocariçaies et saulaies

Habitats pour la loutre d'Europe (hypothétiquement pour le vison d'Europe)

Exigence de la loutre : tranquillité, ressources piscicoles

Menaces potentielles :

Fermeture complète par le saule

Problème de continuité des milieux naturels, accidents

Manque de gestion des cours d'eau défavorable à la ressource piscicole

Confusion lors du piégeage



Les Chiroptères

Caractéristiques :

Un gîte à Grands Rhinolophes dans l'Abbaye de Saint Maurice

Présence de la Barbastelle

→ Lancement d'une étude sur les données existantes

→ Définition à partir de la cartographie des habitats favorables aux espèces présentes sur le site

Exigences : présence de gîtes et de lieu d'alimentation

Menaces potentielles :

Disparition de leurs habitats

Dérangement dans les gîtes



Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Des plantes

Cochlearia estuaria Coccléaire des estuaires

Asphodèle d'arrondeau

Dryopteris aemula fougère



Habitats et espèces hors périmètres Natura 2000

Oiseaux

Pic mar (*Dendrocopos medius*) - A238

Pic cendré (*Picus canus*) - A234

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) - A229

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) - A026

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - A224

Milan noir (*Milvus migrans*) - A073

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - A072

Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) - A094

Habitats d'intérêt communautaires

Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus, EUR25 9120

Hêtraies-chênaies à Mélisque, if et houx, EUR25 9130

Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines, EUR25 6430 B

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitans et du Callitriche-Batrachion EUR25 3260 ??



Facteurs favorisation un bon état de conservation

Le peu de présence humaine sur le site

L'amélioration de la qualité de l'eau

L'entretien de certains milieux....

Facteur contrariant le bon état de conservation

Le piétinement, la surfréquentation,

L'abandon des pratiques de gestion de certains milieux

L'enrésinement

La dégradation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau



Objectifs pour le site Natura 2000

« Maintien ou rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces d'oiseaux qui justifie la désignation du site Natura 2000 et de leurs habitats »

« Ces objectifs tiennent compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'exercent sur le site ainsi que des particularités locales. »

- Qu'en pensez-vous ?
- Hiérarchisation ?? Objectifs priorités « haute » « moyenne » ou « basse »



Programmes existants

- Le SAGE Ellé-Isole-Laïta (Commission Locale de l'Eau)
- Le plan de gestion du site de Saint Maurice (Conservatoire du littoral et Commune de Clohars-Carnoët)

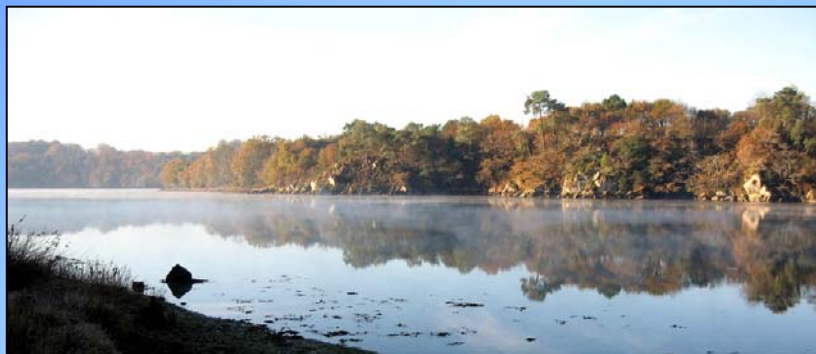


Objectifs → mesures de gestion

- Transformation des objectifs en mesures de gestion : les fiches actions
- Quoi ?
- Où ?
- Comment ?
- Qui pourrait le faire ?



Groupe de travail n°1 « Rivière Laïta »



05 décembre 2007